



## Communiqué de presse

### Avis sur le volet prospectif de la présidence belge de l'Union européenne (agenda UE 2024-2029)

Au premier janvier, la Belgique assumera la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne (UE). C'est dans cette perspective que le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail ont adopté un avis commun sur les sujets prioritaires qui devraient se retrouver dans le volet prospectif (agenda UE 2024-2029) de la Présidence belge de l'UE et sur les orientations politiques de la prochaine Commission. En effet, la Présidence belge s'inscrit dans un contexte particulier : celui des élections qui se tiendront au mois de mai 2024 (élections européennes, fédérales et régionales) et donc de la transition entre deux Commissions européennes. De ce fait, la Présidence belge sera divisée en deux grandes périodes : jusqu'au mois d'avril 2024 (dissolution du Parlement européen), la priorité sera donnée à la finalisation des dossiers législatifs qui seront encore sur la table du Conseil des ministres européens. À partir d'avril 2024, l'accent sera mis sur des initiatives visant à influencer le contenu du programme de la prochaine Commission européenne.

Les deux Conseils soulignent l'importance de préparer l'avenir et sont conscients que l'Europe et la Belgique dans l'Europe devront, dans les prochaines années, faire face à des défis de taille qui dépassent ceux énoncés dans leur avis. Dans ce contexte, ils souhaitent continuer le dialogue avec les autorités (aussi bien belges qu'européennes) sur les enjeux futurs de l'UE et de la Belgique au sein de l'UE.

Par ailleurs, les deux Conseils mettent en exergue l'importance des initiatives prises au niveau européen pour promouvoir et encourager le dialogue entre les interlocuteurs sociaux mais aussi entre ceux-ci et les autorités politiques au niveau européen et des États membres.

Dans le domaine des politiques socio-économiques, les deux Conseils pointent les thématiques prioritaires. Celles-ci couvrent l'approfondissement et le renforcement de la résilience du **marché intérieur européen. Le Green Deal, le pacte vert industriel et la transition juste** sont au cœur du projet européen qui vise à transformer l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050. Ces projets doivent également promouvoir la cohésion territoriale et maintenir l'équité sociale, en ne laissant personne de côté – des objectifs clés du pilier européen des droits sociaux. Pour les Conseils, il est essentiel que nos sociétés européennes parviennent à atteindre un équilibre entre les 3 « P » du développement durable, à savoir le pilier environnemental (Planet), le pilier économique (Prosperity) et le pilier social (People).

La **transition numérique** et l'intégration des technologies numériques dans l'ensemble de l'économie sont essentielles à la compétitivité et à la productivité globales. L'Union européenne doit parvenir à jouer un rôle de premier plan dans les secteurs essentiels des technologies numériques. Il apparaît également primordial de consolider le cadre politique et réglementaire européen vers une numérisation productive, innovante, responsable, sociale et inclusive. Pour que la **transition énergétique et climatique** soit politiquement réalisable, il faut garantir une transition qui inclut chaque région, chaque communauté, chaque entreprise et chaque citoyen. Les Conseils se réfèrent à cet égard, entre autres, aux principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, définis par l'Organisation internationale du travail.

Les autres leviers de politique économique et sociale concernent les mesures pour soutenir **les PME, la réglementation, la fiscalité, la politique commerciale, la réforme de la gouvernance économique et la recherche et l'innovation.**

Les Conseils rappellent enfin que cet avis vient compléter l'avis commun des Conseils, adopté le 30 mai 2023, concernant le Programme de travail en matière sociale et de l'emploi (filiale EPSCO) dans le cadre de la Présidence belge de l'UE (CCE 2023- 1375 / CNT 2370).

Vous pouvez consulter ce texte sur les sites du CNT ([www.cnt-nar.be](http://www.cnt-nar.be)) et du CCE ([www.cce-crb.fgov.be](http://www.cce-crb.fgov.be)).